



Taux d'intérêt

applicables
au troisième trimestre 2024

Introduction

On trouvera ci-après les informations suivantes pour le troisième trimestre 2024:

- A. prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires approuvés avant le 1^{er} janvier 2019: marge applicable
- B. prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021: marge applicable
- C. prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés après le 1^{er} janvier 2022: marge applicable
- D. prêts consentis à des conditions mixtes approuvés après le 15 février 2019: commission de service et taux d'intérêt
- E. prêts consentis à des conditions particulièrement concessionnelles approuvés après le 15 février 2019: commission de service
- F. prêts consentis à des conditions extrêmement concessionnelles approuvés après le 1^{er} janvier 2022: commission de service.

Les marges et taux d'intérêt indiqués ci-après sont applicables pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024.

Évolution de la tarification au FIDA

Depuis janvier 2019, le FIDA recalcule son taux d'intérêt annuel chaque trimestre, au premier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre.

Depuis février 2019, il applique des commissions de service (pour les prêts assortis de conditions mixtes ou particulièrement concessionnelles) et des taux d'intérêt (pour les prêts assortis de conditions mixtes) différenciés en fonction de la monnaie de libellé.

Depuis janvier 2022, il prend en compte de nouvelles catégories de pays, assorties des primes d'échéances correspondantes pour les prêts ordinaires, et propose un nouveau produit financier (des prêts assortis de conditions extrêmement concessionnelles).

Au 1^{er} avril 2022, le FIDA a remplacé le taux LIBOR à six mois en USD par le taux SOFR au jour le jour pour les prêts libellés en USD ou en DTS. Le FIDA applique le taux SOFR au jour le jour sur la base d'une période rétrospective d'une journée, avec calcul quotidien de l'intérêt composé.

Le taux SOFR au jour le jour est publié à 8 heures (heure de New York) tous les jours pour le jour précédant par la Banque fédérale de réserve de New York¹. Le taux étant rétrospectif, il n'est pas disponible le premier jour ouvrable de chaque trimestre.

Le FIDA publie la marge applicable aux prêts en fonction de la monnaie de libellé.

¹ <https://www.newyorkfed.org/markets/reference-rates/sofr>

Le FIDA calcule ses propres marges à partir des dernières marges publiées par la BIRD. Si les marges de la BIRD pour le trimestre concerné ne sont pas encore connues à la date à laquelle celles du FIDA sont approuvées, il se réfère aux marges établies la BIRD pour le trimestre précédent.

En mai 2023, le Conseil d'administration a approuvé une mise à jour de la tarification des prêts ordinaires du FIDA. La principale nouveauté concerne la mise en place d'un mécanisme de répercussion des coûts. Ce mécanisme n'est pas encore mis en place, il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Éléments de tarification des prêts ordinaires

Le taux de référence du FIDA applicable aux prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires est calculé en fonction:

- d'un taux de référence dépendant de la monnaie de libellé (SOFR composé au jour le jour, sur une base rétrospective, pour les prêts en USD; EURIBOR à six mois, pour les prêts en EUR; LIBOR pondéré en DTS pour les prêts en DTS);
- de la marge applicable, pouvant contenir des ajustements en fonction de:
 - la monnaie de libellé du prêt;
 - l'échéance moyenne de remboursement;
 - la catégorie de revenu du pays.

Pour déterminer la catégorie de revenu de l'emprunteur, le FIDA classe celui-ci comme suit:

- Pour les prêts approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021: selon quatre catégories de revenus: A, B, C et D. Le classement peut être consulté à l'adresse suivante: www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41030654.
- Pour les prêts accordés à partir du 1^{er} janvier 2022: selon quatre nouvelles catégories de revenus: 1, 2, 3 et 4. Le classement peut être consulté à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/en/-/document/ifad-financing-terms-fy23>.

L'annexe I présente des exemples de calcul du taux d'intérêt du FIDA pour les prêts consentis à des conditions ordinaires.

Nouveaux taux de référence du marché pour tous les prêts ordinaires

Depuis le 1^{er} avril 2022, le FIDA applique les taux de référence du marché suivants:

- au lieu du LIBOR à six mois en USD, le SOFR composé au jour le jour;
- au lieu du LIBOR à six mois en GBP, le SONIA composé au jour le jour;
- au lieu du LIBOR à six mois en JPY, le TONA composé au jour le jour.

Ces remplacements valent pour tous les prêts libellés en USD et en DTS; ils s'appliquent donc rétroactivement à tous les prêts visés aux sections A, B et C ci-dessous.

L'EURIBOR à six mois s'applique encore pour les prêts libellés en EUR.

Le SHIBOR à six mois s'applique encore pour les prêts libellés en DTS, aux fins du taux de référence de marché exprimé en fonction de la pondération du DTS.

Tableau 1 – Taux de référence de marché par monnaie de libellé du prêt

DTS	USD	EUR
Taux exprimé en fonction de la pondération du panier du DTS et fondé sur le SOFR au jour le jour, le TONA au jour le jour ou le SONIA au jour le jour, majoré d'un ajustement de la marge applicable aux taux au jour le jour, à l'EURIBOR à six mois et au SHIBOR à six mois	Taux SOFR composé au jour le jour	EURIBOR à six mois
Taux de référence applicable au DTS au 3 ^e trimestre 2024: 4,34%	<u>À titre informatif:</u> moyenne du 2 ^e trimestre 2024: 5,35%; valeur au premier jour ouvrable du 3 ^e trimestre 2024: 5,40%	Taux EURIBOR à six mois applicable au 3 ^e trimestre 2024: 3,68%

Tableau 2 – Calcul du taux de référence du marché applicable au DTS

Monnaie	Taux de référence du marché	Valeur du taux de référence du marché (premier jour ouvrable de la période)	Ajustement de la marge de l'ARRC ^b	Taux de référence du marché après ajustement de la marge de l'ARRC ^c	Coefficient de pondération dans le panier du DTS ^d	Contributions au taux de référence du marché applicable au DTS
EUR	EURIBOR à six mois	3,68%		3,68%	30,50%	1,12%
JPY	TONA au jour le jour	0,08 %	0,06%	0,14%	6,34%	0,01%
GBP	SONIA au jour le jour	5,20%	0,28%	5,48%	7,78%	0,43%
USD	SOFR au jour le jour	5,40%	0,43%	5,83%	43,90%	2,56%
CNY	SHIBOR à six mois	1,98% ^a		1,98%	11,48%	0,23%
Taux de référence du marché applicable au DTS					100,00%	4,34%

^a https://assets.bbhub.io/professional/sites/10/IBOR-Fallbacks-LIBOR-Cessation_Announcement_20210305.pdf.

^b La valeur plancher des taux de référence du marché avant ajustement a été fixée à 0%.

^c Compte tenu de la pondération de chaque monnaie dans le panier du DTS et des taux de change correspondants du Fonds monétaire international en vigueur au début de la période. (https://www.imf.org/external/np/fin/data/rms_five.aspx).

A. Marge applicable aux prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires approuvés avant le 1^{er} janvier 2019

Tableau 3 – Prêts consentis à des conditions ordinaires ou intermédiaires – approuvés avant le 1^{er} janvier 2019

Marge par rapport aux taux de référence de marché	DTS	USD	EUR
Conditions ordinaires	1,01%	1,45%	1,01%
Conditions intermédiaires	0,51%	0,73%	0,51%

- La marge applicable aux prêts ordinaires correspond à la somme des éléments suivants: i) la marge de financement moyenne de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD); ii) la prime d'échéance de la BIRD (voir ci-après); iii) la marge contractuelle de la BIRD.
- Pour les prêts approuvés avant le 1^{er} janvier 2019, le FIDA utilise la prime d'échéance appliquée par la BIRD au « Groupe A » pour la tranche d'échéances moyenne la plus élevée (c'est-à-dire de plus de 18 ans à 20 ans).
- Les valeurs des éléments ci-dessus peuvent être consultées [ici](#).
- Pour tous les prêts ordinaires, les intérêts sont cumulés selon la convention de calcul nombre exact de jours/360.

B. Marge applicable aux prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021 et libellés en USD ou en EUR²

- Le taux de référence appliqué aux prêts consentis à des conditions ordinaires se compose d'un taux variable de référence de marché (SOFR au jour le jour/EURIBOR) et d'une marge.
- Le taux d'intérêt final appliqué aux prêts assortis de conditions ordinaires dépend d'un ensemble de facteurs, à savoir la monnaie de libellé du prêt, la nature de la marge (variable ou fixe), la prime d'échéance moyenne de remboursement et la catégorie de revenu du pays.

² Le FIDA ne propose plus de nouveaux prêts à des conditions intermédiaires.

Taux d'intérêt du FIDA applicables au troisième trimestre 2024

- Le FIDA ne propose plus de nouveaux prêts à marge fixe. Pour les prêts à marge fixe approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021, toutes les marges précédemment appliquées restent fixes. Le seul élément variable est le taux de référence du marché, qui sera actualisé conformément au tableau 1.
- Les marges ci-après applicables aux prêts libellés en USD et en EUR correspondent à la somme des éléments suivants: i) la marge de financement moyenne de la BIRD; ii) la marge contractuelle de la BIRD; iii) la prime d'échéance correspondante de la BIRD.
- Les valeurs des éléments ci-dessus peuvent être consultées [ici](#).
- Pour tous les prêts ordinaires, les intérêts sont cumulés selon la convention de calcul nombre exact de jours/360.

Tableau 4 – Marge totale par rapport au SOFR pour les prêts libellés en USD

Échéance moyenne/Groupe de pays	8 ans ou moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans	Note*
Groupe A	0,95%	1,05%	1,15%	1,25%	1,35%	1,45%	Exemption
Groupe B	0,95%	1,05%	1,20%	1,35%	1,50%	1,65%	Décote
Groupe C	0,95%	1,05%	1,25%	1,45%	1,65%	1,85%	Sans variation
Groupe D	1,00%	1,10%	1,35%	1,60%	1,85%	2,10%	Majoration

* concerne la prime d'échéance de la BIRD.

Tableau 5 – Marge totale par rapport à l'EURIBOR à six mois pour les prêts libellés en EUR

Échéance moyenne/Groupe de pays	8 ans ou moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans	Note
Groupe A	0,51%	0,61%	0,71%	0,81%	0,91%	1,01%	Exemption
Groupe B	0,51%	0,61%	0,76%	0,91%	1,06%	1,21%	Décote
Groupe C	0,51%	0,61%	0,81%	1,01%	1,21%	1,41%	Sans variation
Groupe D	0,56%	0,66%	0,91%	1,16%	1,41%	1,66%	Majoration

C. Marge applicable aux prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés après le 1^{er} janvier 2022 et libellés en USD ou en EUR

- Le FIDA a mis à jour les dispositions relatives à la différenciation des primes d'échéance.
- Le FIDA a suspendu l'application d'une marge fixe pour les prêts assortis de conditions ordinaires durant le cycle de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA.
- Le FIDA a cessé l'offre de prêts assortis de conditions ordinaires libellés en DTS.
- Les marges ci-après applicables aux prêts libellés en USD et en EUR correspondent à la somme des éléments suivants: i) la marge de financement moyenne de la BIRD; ii) la marge contractuelle de la BIRD; iii) la prime d'échéance correspondante du FIDA.
- Les valeurs de la marge de financement moyenne et de la marge contractuelle de la BIRD peuvent être consultées [ici](#).
- Les valeurs de la prime d'échéance correspondante du FIDA peuvent être consultées [ici](#).
- Pour tous les prêts ordinaires, les intérêts sont cumulés selon la convention de calcul nombre exact de jours/360.

Tableau 6 – Marge totale par rapport au SOFR pour les prêts libellés en USD

Échéance moyenne/Groupe de pays	8 ans ou moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans
Catégorie 1	0,95%	1,00%	1,10%	1,20%	1,30%	1,45%
Catégorie 2	1,05%	1,15%	1,25%	1,35%	1,45%	s.o
Catégorie 3	1,10%	1,20%	1,35%	1,45%	s.o.	s.o

Taux d'intérêt du FIDA applicables au troisième trimestre 2024

Catégorie 4	1,20%	1,35%	1,55%	s.o	s.o	s.o
-------------	-------	-------	-------	-----	-----	-----

Tableau 7 – Marge totale par rapport à l'EURIBOR à six mois pour les prêts libellés en EUR

Échéance moyenne/Groupe de pays	8 ans ou moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans
Catégorie 1	0,51%	0,56%	0,66%	0,76%	0,86%	1,01%
Catégorie 2	0,61%	0,71%	0,81%	0,91%	1,01%	s.o.
Catégorie 3	0,66%	0,76%	0,91%	1,01%	s.o.	s.o.
Catégorie 4	0,76%	0,91%	1,11%	s.o.	s.o.	s.o.

D. Prêts consentis à des conditions mixtes approuvés après le 15 février 2019

- Les prêts assortis de conditions mixtes approuvés avant le 15 février 2019 ont un taux d'intérêt fixe de 1,25% et une commission de service de 0,75%.
- Les intérêts et commissions de service pour les prêts consentis à des conditions mixtes sont cumulés selon la convention de calcul 30/360.

Tableau 8 – Prêts consentis à des conditions mixtes approuvés après le 15 février 2019

Monnaie	DTS	USD	EUR
Commission de service	0,75%	1,39%	0,75%
Taux d'intérêt	1,25%	1,41%	0,65%
Total	2,00%	2,80%	1,40%

E. Prêts consentis à des conditions particulièrement concessionnelles approuvés après le 15 février 2019

- Les commissions de service par monnaie pour les prêts particulièrement concessionnelles ont été introduites à partir du 15 février 2019, après l'approbation du document GC 42/L.7.
- Les prêts particulièrement concessionnelles approuvés avant le 15 février 2019 sont assortis d'une commission de service fixe de 0,75%.
- Les intérêts et commissions de service pour les prêts particulièrement concessionnelles sont cumulés selon la convention de calcul 30/360.

Tableau 9 – Prêts consentis à des conditions particulièrement concessionnelles approuvés après le 15 février 2019

DTS	USD	EUR
0,75%	1,34%	0,75%

F. Prêts consentis à des conditions extrêmement concessionnelles approuvés après le 1^{er} janvier 2022

- L'application de commissions de service différenciées en fonction de la monnaie de libellé pour les prêts assortis de conditions extrêmement concessionnelles a été approuvée (EB 2021/134/R.50), avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2022.
- Les intérêts et commissions de service pour les prêts consentis à des conditions extrêmement concessionnelles sont cumulés selon la convention de calcul 30/360.

Tableau 10 – Prêts consentis à des conditions extrêmement concessionnelles approuvés après le 1^{er} janvier 2022

DTS	USD	EUR
0,10%	0,53%	0,10%

Annexe I:

Exemple de calcul du taux de référence du FIDA pour les prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021

Exemple:

Hypothèses:

- Montant du prêt: 2 000 000 USD
- Durée: 18 ans
- Différé d'amortissement: 3 ans
- Échéance moyenne de remboursement: 10,75 ans
- Marge (variable/fixe) choisie par l'emprunteur
- Catégorie de revenu du pays: groupe C

Monnaie de libellé	Échéance moyenne de remboursement	Catégorie de revenu du pays
USD	10,75 ans	Groupe C
<u>Marge variable</u>		
Référence	Tableau 4	
La marge par rapport au SOFR s'élève à 1,25%.		

Exemple de calcul de la marge du FIDA pour les prêts consentis à des conditions ordinaires approuvés après le 1^{er} janvier 2022

Exemple:

Hypothèses:

- Montant du prêt: 5 000 000 EUR
- Durée: 15 ans
- Différé d'amortissement: 3 ans
- Échéance moyenne de remboursement: 8,75 ans
- Marge (variable) choisie par l'emprunteur
- Catégorie de revenu du pays: catégorie 1

Monnaie de libellé	Échéance moyenne de remboursement	Catégorie de revenu du pays
EUR	8,75 ans	Catégorie 1
<u>Marge variable</u>		
Référence	Tableau 7	
La marge par rapport à l'EURIBOR à six mois s'élève à 0,56%.		